



COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 7 mai 2018, Monsieur le Maire de La Bernerie-en-Retz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objets :

- **Le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU),**
- **Le projet de zonage d'assainissement pluvial.**

La révision générale du PLU a pour objet : sa mise en compatibilité avec les lois "Grenelle de l'environnement", sa mise en compatibilité avec la loi ALUR du 24 mars 2014, sa mise en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays de Retz, approuvé le 28 juin 2013, l'intégration des zones humides et la prise en compte des SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf. La délibération du conseil municipal du 27 septembre 2013 précise les objectifs suivants : l'adaptation du PLU au contexte législatif et la traduction réglementaire des orientations stratégiques d'aménagement supra-communales, la mise en perspective du document d'urbanisme avec les autres documents stratégiques du développement territorial de la commune, une meilleure maîtrise du développement communal.

L'élaboration du zonage d'assainissement pluvial a pour objet : de délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, et de délimiter les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Durée et date de l'enquête publique unique :

L'enquête se tiendra du **lundi 11 juin 2018 (8h30) au vendredi 13 juillet 2018 (17h30) inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Responsable du projet et demandes d'informations

Monsieur le Maire de La Bernerie-en-Retz est la personne responsable des projets. Pendant la durée de l'enquête, les demandes d'informations relatives aux projets de révision du PLU et de zonage d'assainissement pluvial peuvent être adressées à Monsieur le Maire, Mairie de La Bernerie-en-Retz, 16 rue Georges Clemenceau, 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ, tel : 02 40 82 70 56, courriel : contact@mairie-labernerie.fr

Commissaire enquêteur :

M. Gérard LAFAGE, ingénieur divisionnaire des TP Etat en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Nantes.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de La Bernerie-en-Retz, 16 rue Georges Clemenceau, 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 15h à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h15, ainsi que le samedi de 9h30 à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront également consultables sous forme numérique sur un poste informatique à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/762> et depuis le site internet de la commune : <https://www.mairie-labernerie.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra éventuellement :

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie,
- soit adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de La Bernerie-en-Retz, 16 rue Georges Clemenceau, 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ,
- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête dématérialisé disponible sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/762>,
- soit adresser ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : enquetepubliquepluetepl@mairie-labernerie.fr.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie pour recevoir ses observations :

- le lundi 11 juin 2018 de 8h30 à 12h15,
- le jeudi 21 juin 2018 de 15h à 17h30,
- le vendredi 29 juin 2018 de 15h à 17h30,
- le samedi 7 juillet 2018 de 9h30 à 12h,
- le mardi 10 juillet 2018 de 8h30 à 12h15,
- le vendredi 13 juillet 2018 de 15h à 17h30.

Documents en matière d'environnement et consultation

La révision générale du PLU est soumise à évaluation environnementale. L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique. Le projet de zonage d'assainissement pluvial a été dispensé de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale par décision de la MRAE jointe au dossier d'enquête publique.

Suite de l'enquête publique unique :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public, à la mairie de La Bernerie-en-Retz aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/762>.

A l'issue de l'enquête, le projet soumis à l'enquête peut être modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire enquêteur. Le conseil municipal sera amené à se prononcer, par délibération sur les approbations du PLU et du zonage d'assainissement pluvial en leur version définitive.